



**Bureau communautaire
Mardi 28 novembre 2023
DECISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Marché n°2021-16 – Construction de la salle RAM / LAEP de Canet - Lot n°5 Menuiseries intérieures – Avenant n°2

Monsieur REVEL rappelle que par délibération prise en séance du 29 Aout 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € H.T et inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées lorsque les seuils sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique, un marché de travaux a été passé en procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des article L. 2123-1, et R. 2123-1 1, L. 2194-1 et R. 2194-1 et suivants.

Vu les décisions 2021-29B, 2022-13D, 2022-82D, 2023-44D, 2023-107B.

Monsieur REVEL rappelle aux membres du Bureau communautaire qu'un programme de travaux a été mis en œuvre pour la construction la salle RAM/LAEP sur commune de Canet.

Un marché de travaux a alors été attribué pour le lot n°5 – Menuiseries intérieures, et conformément à l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 19 octobre 2021, à l'entreprise MG BOIS MENUISERIE le 1^{er} décembre 2021 pour un montant de 12 203,40 € H.T.

Pour mémoire, un avenant n°1 a été passé le 23 décembre 2022 pour la fourniture et la pose de barillets sur les portes externes et portails pour un montant de 1 284,00 € H.T., augmentant le montant du marché à 13 487,40 € H.T.

Suite aux dernières modifications techniques, la fourniture et la pose d'un miroir ont été supprimés.

Conformément à l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 28 novembre 2023, il convient de passer l'avenant n°2 pour diminuer le montant du marché et passer cet avenant n°2 en moins-value.

Désignation	Montant H.T. du marché
Montant initial du marché du lot n°5	12 203,40 €
<i>Avenant n°1 (pour rappel)</i>	1 284,00 €
Avenant n°2	-115,00 €
Nouveau montant du marché	13 372,40 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenants n°2 du marché n°2021-16 – Lot n°5 entre la Communauté de communes du Clermontais et l'entreprise MG BOIS MENUISERIE et selon le montant susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de moins-value,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 28 novembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL